

Séance du 29 novembre 2023

Délibération n° 2023/81

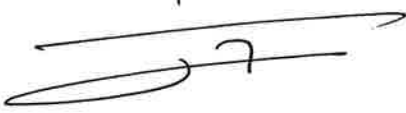
OBJET : Approbation de la convention d'action foncière avec la commune du Boupère et la Communauté de communes du Pays de Pouzauges - Ilot Sillière

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée et particulièrement ses articles 2 et 9-6°,

Vu le projet d'orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2020-2024 approuvé par le Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée par délibération n° 2019/61 du 27 novembre 2019,

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration :

- **APPROUVE** la convention d'action foncière entre la commune du Boupère, la Communauté de communes du Pays de Pouzauges et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant à favoriser la réalisation d'un projet de densification urbaine, ilot de la Sillière,
- **MANDATE** le Directeur Général pour procéder en tant que besoin à la mise au point technique de cette convention.

<p>Le Président du Conseil d'administration</p>  <p>Valentin JOSSE</p>	<p>Reçu Préfecture de la Vendée DCPAT</p> <p>Le 04 DEC. 2023</p> <p>COURRIER ARRIVÉ LE</p>
---	--